



# RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU GRAND PRIX LITTÉRAIRE DU BÉNIN

## 1. Généralités

Le **Grand Prix Littéraire du Bénin** est une manifestation officielle du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, mise en œuvre par la Direction des Arts et du Livre. Il vise à :

- mettre en valeur la diversité de la création littéraire nationale ;
- faire découvrir et promouvoir les écrivains béninois et leurs œuvres ;
- encourager le professionnalisme chez les éditeurs nationaux ;
- déceler, stimuler et valoriser les jeunes talents littéraires ;
- favoriser le positionnement de notre pays sur la scène littéraire africaine et mondiale.

## 2. Description

Le **Grand Prix Littéraire du Bénin** est une compétition annuelle qui consacre, à cette édition, des œuvres littéraires de fiction écrites en français par des auteurs de nationalité béninoise.

Les genres retenus pour cette édition sont : la nouvelle, le théâtre, le roman, le conte et la poésie.

## 3. Inscription

Les inscriptions pour cette édition du **Grand Prix Littéraire du Bénin** sont ouvertes du **22 juillet au 31 août 2021**.

## 4. Eligibilité

La participation est ouverte aux œuvres d'auteurs de nationalité béninoise, publiées entre le **1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2021** inclus. Les auteurs ne peuvent faire directement acte de candidature. Seuls les éditeurs détenteurs de l'agrément d'éditeur signé de la Direction des arts et du livre sont habilités à présenter des candidatures parmi les auteurs de leurs catalogues. La participation par éditeur est limitée à trois (3) titres d'auteurs différents au maximum. Les ouvrages collectifs ne sont pas éligibles.

## 5. Participation

Pour faire acte de candidature, l'éditeur doit soumettre, sous pli fermé à la Direction des Arts et du Livre, dix (10) exemplaires identiques de l'œuvre, accompagnés de la fiche de candidature et d'une copie de l'agrément d'éditeur.



Les dossiers de candidature comprenant des exemplaires de titres d'éditions différentes, ne seront pas acceptés.

Les plis, soigneusement fermés, doivent porter la mention : « **Candidature au Grand Prix Littéraire du Bénin – 3<sup>e</sup> édition** » et déposés contre récépissé à la Direction des Arts et du Livre.

La Direction est sise à Cotonou, quartier Cadjèhoun, immeuble à quatre étages, situé dans la ruelle du supermarché Mont Sinaï.

## 6. Procédure de Sélection

Dès réception des candidatures, la Direction des Arts et du Livre procède aux vérifications d'usage qui visent à juger de l'éligibilité de la candidature : *candidature présentée par un éditeur, œuvre parue chez un éditeur, œuvre ayant rempli les formalités d'ISBN et de dépôt légal etc.*

Les candidatures ayant respecté ces conditions de forme sont envoyées au comité de présélection du concours qui se charge, sur la base d'une grille de lecture, de désigner les dix (10) œuvres finalistes à soumettre à l'appréciation du jury.

Le jury du concours décerne le **Grand Prix Littéraire du Bénin** à la meilleure des dix (10) œuvres finalistes selon une grille de lecture et de notation.

Le choix des jurés est discrétionnaire et leur décision, sans appel.

## 7. Le Comité de présélection

L'évaluation des œuvres pour cette édition du **Grand Prix Littéraire du Bénin** se fera par un comité de présélection composé de cinq (5) membres.

## 8. Le Jury

Le jury du **Grand Prix Littéraire du Bénin** est composé de trois (3) membres :

- 1- Pascal Tossou OKRI
- 2- Béatrice LALINON GBADO
- 3- Daté Atavito BARNABE-AKAYI

## 10. Le Prix de l'Éditeur et le Prix du Journaliste littéraire

Il est créé pour cette édition du Grand prix littéraire du Bénin, deux prix spéciaux dénommés : « **Prix de l'éditeur** » et « **Prix du journaliste littéraire** ». Ces deux prix visent à distinguer et à récompenser l'éditeur et le journaliste critique ou chroniqueur littéraire qui ont le plus marqué, de par leurs productions, la vie littéraire du Bénin, ces trois dernières années.



Pour ce faire, deux jurys distincts composés chacun de trois membres, sont mis sur pied pour évaluer les différents candidats.

## 11- Participation

Pour le Prix de l'éditeur : justifier d'un minimum de deux ans d'existence ; remplir toutes les conditions réglementaires exigées par la DAL; avoir publié au moins trois ouvrages à la date de la candidature. Toutes ces informations doivent être fournies à travers :

- une lettre de motivation présentant la maison d'édition ;
- l'agrément signé par la DAL ;
- un catalogue où figurent les titres des ouvrages ;
- trois exemplaires d'ouvrages édités par la maison ayant chacun un numéro ISBN et le récépissé de dépôt légal ;
- présence des ouvrages dans les librairies et les lieux de lecture publics et/ou privés.

Pour le Prix du journaliste littéraire : être un journaliste lié à une rédaction par un contrat ; avoir régulièrement publié des chroniques, comptes rendus de lecture et critiques littéraires dans l'organe.

Les preuves de tous ces renseignements doivent être apportées dans le dossier de candidature à travers.

- une lettre de motivation ;
- une photocopie légalisée de la carte de presse délivrée par la HAAC;
- la preuve de trois publications diffusées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2021.

**12-** Le jury du Prix de l'éditeur est composé de :

- 1- AFFOGBOLO Idelfonse
- 2- Prudentienne GBAGUIDI
- 3- Gérard HOUESSO

**13-** Le jury du prix du journaliste critique littéraire est composé de :

- 1- José Salim da Silva
- 2- Dieudonné GNAMANKOU
- 3- Pascal ZANTOU

En vue d'assurer une meilleure crédibilité et la bonne transparence du processus, un huissier de justice assermenté a été commis pour le suivi, la vérification et la validation des différentes délibérations des jurés.



## 14. Le Concours en dates

Les inscriptions pour le Grand prix littéraire du Bénin, les prix de l'éditeur et du journaliste littéraire sont ouvertes du **22 juillet au 31 août 2021**.

Les résultats des présélections du Grand Prix littéraire seront annoncés le **29 octobre 2021**.

Le jury délibérera le **17 décembre 2021** au cours d'une cérémonie officielle publique. L'œuvre primée y sera dévoilée au public et les prix, remis aux différents lauréats.

## 15. La composition des prix

Le lauréat du **Grand Prix Littéraire du Bénin** reçoit, à titre individuel :

- une enveloppe financière d'un montant de **cinq millions (5 000 000) de francs CFA**.
- un trophée.

Le lauréat du Prix de l'éditeur reçoit une enveloppe financière d'un montant de **trois millions (3 000 000) de francs CFA**

Le lauréat du Prix du journaliste littéraire reçoit, à titre individuel, une enveloppe financière d'un **million (1 000 000) de francs CFA**.

Ces différents lauréats participent aux rendez-vous littéraires continentaux et internationaux auxquels le Bénin est invité.

La Direction des Arts et du Livre s'engage, en outre, à :

- acquérir deux cent cinquante (250) exemplaires du titre du lauréat ;
- assurer la diffusion de l'ouvrage primé dans les espaces de lecture publique.

## 16. Engagement de l'éditeur de l'œuvre primée

L'éditeur s'engage, pour sa part, à inscrire la mention « **Grand Prix Littéraire du Bénin** » sur chaque exemplaire de l'ouvrage primé avec insertion du logo du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.

## 17. Engagements du lauréat du Grand Prix Littéraire du Bénin et des lauréats du prix de l'éditeur et du journaliste littéraire

Le lauréat du Grand Prix Littéraire du Bénin et les lauréats des prix de l'éditeur et du journaliste littéraire de l'année s'engagent à être les ambassadeurs de la littérature béninoise auprès des pouvoirs publics, les partenaires nationaux, internationaux et son



porte-flambeau à l'occasion des grandes rencontres et rendez-vous littéraires auxquels le Bénin prend part.

Ils sont investis de la mission, suivant un cahier de charges, de porter la voix des amateurs et des professionnels de la chaîne du livre durant tout leur mandat.

A ce titre, il leur est fait obligation de présenter, à la cérémonie de remise de prix de l'édition du concours suivant celle de leur sacre, le Grand Oral sur la Littérature Béninoise. Il s'agit d'un discours qui détaille le bilan des actions de leur mandat, les priorités identifiées, les chantiers ouverts, les succès obtenus, les obstacles rencontrés, aborde la vie, les réussites et les difficultés de la chaîne du livre au Bénin. Ce discours qui présente enfin les attentes, les perspectives et les grandes ambitions de la filière doit être porteur d'idées, de solutions et de propositions.

## 18. Communication

Un dispositif de communication est mis en place autour du « Grand Prix Littéraire du Bénin » afin de garantir au public, aux éditeurs, aux journalistes participants et à la presse, une information régulière, gage de transparence du processus.

Ainsi, la liste des dix (10) ouvrages finalistes est directement communiquée aux éditeurs participants et sera officiellement publiée et diffusée dans la presse à partir du **1<sup>er</sup> novembre 2021**.

## 19. Incompatibilités

Les membres du comité de présélection et les membres du jury ainsi que les personnes impliquées dans l'organisation du présent concours ne sont pas autorisés à concourir.

## 20. Contacts

Téléphone : 97 37 20 07/ 97 52 00 26

Courriel : mtca.dal@gouv.bj